



**Législature 2016 - 2020**

**Procès-verbal n° 23**

**Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz**

**du lundi 28 septembre 2020 à 19h30**

**La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin**

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020.....	2
3.	Communications du président .....	2
4.	Nomination d'un membre au 1 <sup>er</sup> octobre 2020 à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de Mme Marie Jacot, démissionnaire .....	3
5.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 540'000 pour la création d'une halle à copeaux à Chézard-Saint-Martin .....	3
6.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 52'000 pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la station de pompage des Prés Royer .....	6
7.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 32'000 pour la correction acoustique au bâtiment H du collège de La Fontenelle à Cernier .....	12
8.	Modification partielle du plan d'aménagement local de Boudevilliers, secteur « Sécheron II » .....	14
9.	Modification du règlement concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux.....	18
10.	Modification de minime importance du plan d'alignement de la route de La Joux-du-Plâne.....	20
11.	Réponse à la motion M19.006 « Des écoquartiers pour une écorégion » .....	21
12.	Réponse au postulat « Plus de transparence pour la mise en œuvre du plan général d'alimentation » .....	24
13.	Motions et propositions .....	26
14.	Résolutions, interpellations et questions.....	26
15.	Communications du Conseil communal.....	31



**Mme Chloé Douard (Les Verts)** (ci-après « la présidente ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

### **1. Appel**

---

En raison de la situation sanitaire, la configuration des lieux a été aménagée de manière à respecter les directives de l'Office fédéral de la santé publique et des dispositions particulières ont été mises sur pied. Parmi elles, la feuille de présence a été remplie par le chancelier dans le but d'éviter des manipulations de matériel par plusieurs personnes. La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 38

Membres excusés : 3

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020**

---

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2020 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

### **3. Communications du président**

---

**La présidente** annonce la réception des courriers suivants :

- Réponse de la Commune à l'entreprise Botteron, *Dossier SATAC n° 103485* ; du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;
- De M. Roger Winkler, *Projet SATAC 103869*, du 6 juillet 2020 ;
- De Mme Marie Jacot, *Démission du Conseil général*, du 28 juillet 2020 ;
- Réponse de la Commune à M. Laurent Winkler, *Projet SATAC 103869*, du 12 août 2020 ;
- Pétition de 8'418 signatures, « *Non à la disparition du centre nordique et touristique de La Vue-des-Alpes – Crêt-Meuron – Tête de Ran* », du 18 août 2020 ;
- Echange de courriels entre le SECH et Viteos SA, *Fuites d'eau à La Joux-du-Plâne*, du 7 au 26 août 2020 ;
- De M. Jean-Luc Pieren, *Démission du Conseil général*, 31 août 2020.

**La présidente** souhaite la bienvenue à M. Yann Mesot (UDC) qui siège pour la première fois.



Elle annonce également les excuses reçues des membres suivants : Mme Valentine Pauli (Les Verts), Mme Verena Luder (UDC) et M. André Soguel (PLR).

**4. Nomination d'un membre au 1<sup>er</sup> octobre 2020 à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de Mme Marie Jacot, démissionnaire**

---

**M. Pascal Truong (PLR)** propose M. Antoine Hostettler (PLR).

M. Antoine Hostettler (PLR) est élu tacitement par acclamation.

**5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 540'000 pour la création d'une halle à copeaux à Chézard-Saint-Martin**

---

**M. Pierre-Ivan Guyot (PS)** transmet la position de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal lors de sa séance du 9 septembre dernier. Les points suivants ont été relevés :

- *Alors que l'approvisionnement des différents CAD de la Commune, au nombre de 6, est assuré jusqu'à présent tant par des copeaux secs que par des copeaux frais, l'expérience de ces dernières années a montré que les premiers sont plus efficaces et ménagent les installations, surtout les plus petites.*
- *La Commune dispose aujourd'hui d'une capacité de stockage de copeaux de quelque 950 m<sup>3</sup>. La construction d'une nouvelle halle de stockage permettra de multiplier cette capacité par 2,5 et d'assurer un approvisionnement plus rationnel du CAD Vivaldis à Evologia.*
- *Sur le plan financier, cet investissement relativement conséquent de CHF 540'000 sera assumé par le fonds forestier de réserve doté d'environ CHF 1'900'000. Il n'aura donc aucune incidence ni sur le compte de fonctionnement, ni sur le frein à l'endettement. Petit détail révélateur : l'engin de manutention prévu est un engin d'occasion, ce qui démontre la volonté de limiter les coûts autant que faire se peut.*

*Au vu de ce qui précède, la CGF a accepté le présent rapport à l'unanimité des membres présents et vous recommande de faire de même. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (PLR)** communique le rapport du groupe PLR.

« Le groupe PLR, dans sa séance de préparation, a examiné attentivement le rapport d'information pour la création d'une halle à copeaux à Chézard-Saint-Martin. »



*Cette construction permettra au personnel forestier de travailler de façon efficace en constituant ainsi une réserve de plaquettes de bois déchiquetées qui garantiront l'approvisionnement aux CAD tout en valorisant notre bois local et communal.*

*De plus, cette construction avec des bois ronds communaux participera à améliorer l'aspect visuel de ce lieu, malmené par le passé avec le dépôt de matériaux divers et autres objets hétéroclites.*

*Aussi, le groupe PLR approuve à l'unanimité ce projet. »*

**M. Dragan Mihailovic (PS)** informe du rapport du groupe PS.

*« La Commune de Val-de-Ruz possède actuellement six installations CAD à bois, nécessitant une alimentation annuelle avoisinant 16'000 m<sup>3</sup> de plaquettes forestières issues des 3'300 hectares de forêts communales.*

*Les halles de stockage existantes situées à Fenin et à Savagnier avec des capacités respectivement de 550m<sup>3</sup> et de 400m<sup>3</sup> sont à peine suffisantes pour assurer l'alimentation en flux tendu des copeaux secs nécessaires pour atteindre un pouvoir calorifique optimal des installations du chauffage à distance, surtout en période hivernale quand le taux d'humidité est élevé.*

*La nouvelle halle de stockage des plaquettes forestières prévue à Chézard-Saint-Martin, d'une capacité de 2'500m<sup>3</sup>, permettra non seulement l'alimentation en flux tendu suffisante et de proximité de l'installation du CAD Vivaldis à Cernier, mais elle prendra aussi la pleine contribution dans l'utilisation économique et écologique des ressources forestières communales vers une gestion durable et la valorisation énergétique de matières renouvelables.*

*C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste soutien à l'unanimité la demande de crédit mentionné à titre liminaire. »*

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** communique la position du groupe des Verts.

*« Notre groupe a fait un bon accueil de ce rapport qui nous a convaincus de la nécessité de créer une zone de stockage pour le bois déchiqueté pour une meilleure valorisation des produits de nos forêts et le meilleur entretien des forêts.*

*Toutefois, il y a deux éléments qui nous ont un peu troublés. Le premier est la charpente qui, nous dit-on, sera faite de poutres en lamellé-collé et nous regrettons que, pour un bâtiment de ce type-là, on soit obligés d'utiliser du lamellé-collé même si on nous dit que le bois sera suisse, il y a toutes les chances qu'il ait déjà traversé une partie de la Suisse pour arriver à être collé dans une autre partie de la Suisse, avant de revenir chez nous. De toute façon c'est du transport et en tout cas pas du bois de nos forêts alors qu'on a une scierie sur la commune qui serait capable de faire des poutres, voire même une charpente en rondins.*

*Deuxième aspect, c'est le toit et nous regrettons que le Conseil communal ne nous ait pas fait une proposition de poser des capteurs solaires sur ce toit. Nous estimons qu'aujourd'hui, la Commune et toute la population doivent impérativement mettre à profit toutes les surfaces à disposition pour exploiter au maximum notre potentiel d'énergie solaire. Alors évidemment vous allez nous dire, on*



*connaît la région, il y a beaucoup de forêts autour, les arbres sont grands. Toutefois, il est aussi possible d'avoir des lisières étagées autour de ce bâtiment. Ces lisières étagées ont aussi une valeur écologique qui est d'importance. Ce n'est donc pas du tout au détriment de la forêt, bien au contraire, de couper les grands arbres qui se situent autour de ce bâtiment pour lui permettre d'être un maximum ensoleillé. Nous aimerions que le Conseil communal, pour cet objet-là, réfléchisse à l'opportunité d'installer des capteurs solaires et qu'à l'avenir, tous les projets qu'il nous propose, soient munis d'un chapitre qui tient compte de la pose de capteurs solaires. Merci de votre attention. »*

**M. Micaël Haldenwang (UDC)** transmet le rapport du groupe UDC.

*« Notre groupe a pris connaissance de cette demande de crédit et le point suivant cette fois-ci nous a interpellés. L'emplacement choisi ne nous semble vraiment pas idéal au niveau des transports et de l'accessibilité l'hiver. La réponse du Conseil communal ne nous a pas convaincus. Le fait de valoriser au mieux le bois de nos forêts et de pouvoir puiser dans le fonds forestier de réserve a néanmoins décidé notre groupe à soutenir cette demande. »*

**M. Christian Hostettler (CC)** remercie les groupes pour l'accueil réservé au rapport.

S'agissant de la question de l'UDC relative à l'emplacement, il explique qu'il a été choisi pour plusieurs raisons, la première étant que le Conseil communal était satisfait d'avoir l'opportunité d'assainir cet endroit. Il ajoute que le service de l'agriculture a été contacté pour étudier la possibilité de le mettre sur le site d'Evologia. Cependant, le projet du RER ayant plus d'importance, ces surfaces ont été gardées pour celui-ci. Par ailleurs, l'endroit choisi devait également être accessible aux camions tout en évitant un maximum les nuisances sonores et les dérangements.

Concernant la question posée par le groupe des Verts au sujet de la charpente en lamellé-collé, il explique que la grandeur du toit (30m x 20m) ne permet pas de supporter le poids de bois ronds, beaucoup trop conséquent. Toutes les parois sont déjà en bois ronds communal. Il aurait été effectivement possible de les construire en béton jusqu'à 5 mètres de hauteur, ce qui n'aurait nécessité aucun entretien. Il a tout de même été préféré de les construire avec la conséquente production de bois communale et par des employés du service forestier. Par ailleurs le lamellé-collé a été choisi pour sa résistance à la vapeur et au poids. Il existe une possibilité que la Commune travaille un jour avec son propre bois lamellé-collé, tel que cela a été le cas pour le collège des Geneveys-sur-Coffrane.

Il précise ensuite, au sujet des panneaux photovoltaïques, que l'endroit n'est pas adapté à un projet tel que celui-ci, ni pour les lisières étagées, le bâtiment mesurant 8 mètres de hauteur. Economiquement, il ne paraît pas non plus approprié de mettre des panneaux à cet endroit pour l'amener à un autre, le bâtiment n'ayant pas de consommation propre.

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** ajoute que l'autoconsommation est un grand problème de politique énergétique actuelle.



Il ajoute qu'il sera nécessaire, à un moment donné, de produire l'énergie nécessaire en dehors des zones de consommation. A titre d'exemple, des bâtiments construits par des privés arrivent à leur autoconsommation parfois avec 30% de couverture du toit, les 70% restants n'étant pas couverts par des capteurs solaires car pas intéressant financièrement. Il ajoute que l'objectif solaire fait partie du plan communal des énergies et que la Commune devrait faire un effort pour exploiter le maximum de capacité des toits communaux.

**M. Filip Hon (PLR)** tient à préciser que l'autoconsommation est ce qui existe de plus écologique car il n'y a pas de distribution. Il ajoute qu'il est absurde de produire de l'énergie dans un endroit lointain des autres besoins, de creuser dans le sol et de distribuer l'énergie produite. Il faudrait arriver, à terme, avec une suffisance de l'autoconsommation ponctuelle de chaque bâtiment. Les réseaux sont coûteux et destructeurs pour la nature. Il précise que les seuls réseaux nécessaires sont l'écoulement des eaux et l'eau potable.

**Entrée en matière** : acceptée tacitement.

**Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 540'000 pour la création d'une halle à copeaux à Chévard-Saint-Martin** : accepté à l'unanimité.

#### **6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 52'000 pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la station de pompage des Prés Royer**

---

**M. François Cuche (CC)**, avec l'accord de la présidente, ouvre la discussion sur ce sujet. Il informe les membres du Conseil général de la position du Conseil communal.

*« Une fois n'est pas coutume, le Conseil communal brûle la politesse au Conseil général et je me permets de faire une déclaration avant que les groupes ne prennent position, à la demande d'ailleurs et avec l'autorisation de la présidente et de la Commission de gestion et des finances.*

*Tout d'abord, dans le rapport au sujet de l'installation photovoltaïque de ce soir, vous avez remarqué qu'il n'est pas inclus une réponse à la motion - dans les temps si il y avait été répondu ce soir - M19.005 - Un toit pour tous. En effet, le Conseil communal est en pleine préparation de la réponse à cette motion. Cependant, en raison de la crise sanitaire, le temps nécessaire a manqué à l'élaboration avec un partenaire externe d'un projet fini.*

*En effet, selon le libellé de la motion, il aurait été extrêmement difficile au Conseil communal de la mettre en œuvre telle quelle. Le Conseil communal viendra donc avec la réponse à cette motion lors d'une prochaine séance. Afin de trouver un toit, il faut savoir que quatre sites de la commune sont éligibles au marché libre de l'électricité en fonction de leur consommation. Il s'agit du collège de La Fontenelle, du pompage des Prés Royer, de la STEP des Quarres et du Centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane. Pour ces sites, le prix de l'électricité est d'environ CHF 0.12 le kw en hydro. Des contrats hydro ont été conclus pour cette électricité. Cependant, le prix peut varier en fonction des pics de consommation. C'est la règle quand on est dans un marché éligible de consommation.*



*Dans ces conditions, l'installation d'une unité de production de moins de 30kw pic en autoconsommation est une bonne solution. En effet, si nous devions, sur ce site, installer une unité de production coopérative, beaucoup plus grande avec des supports externes bien sûr, l'électricité marché ne pourrait pas être pratiquée comme prix de vente et on devrait comparer ça avec le prix auquel nous achetons notre électricité à Groupe E sur ce site éligible. Donc effectivement ce n'était pas une bonne solution de partir sur ce projet-là avec une coopérative mais finalement pouvoir répondre à la motion M19.005.*

*Pour cette raison, nous voulons trouver un autre endroit sur un site non éligible pour installer cette coopérative et ainsi pouvoir reprendre de l'électricité au prix moyen du marché et permettre à une coopérative qui pourrait exploiter un tel toit de rémunérer un minimum ces coopératives et ainsi préparer une réponse positive à la motion M19.005. Voilà pour ces quelques mots d'introduction et on viendra lors d'une prochaine séance avec un rapport sur la réponse à cette motion. »*

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** transmet la position de la Commission de gestion et des finances.

*« Le projet que nous propose le Conseil communal est une petite installation de 150 m<sup>2</sup> qui couvrira les toits de la station de pompage des Prés Royer, correspondant à une puissance de 29 kWc (kW-crête), soit une production d'énergie annuelle de l'ordre de 31 MWh puisqu'on compte habituellement un fonctionnement de 1'000 heures, pour faire simple, à la puissance de crête. Pour mémoire, la consommation du site est de 980 MWh. 100% de la production des panneaux pourra donc être consommée sur place, ce qui correspondra à environ 3% des besoins de la station de pompage.*

*Le retour sur l'investissement de CHF 38'250 sera, TVA déduite, de l'ordre de 10 ans, soit environ un peu moins de la moitié de la durée de vie des panneaux.*

*L'idée ici est moins de faire de grosses économies à long terme que de poursuivre la pose des panneaux photovoltaïques dans la commune et d'augmenter ainsi notre taux d'énergies renouvelables. La Commune doit aussi servir d'exemple pour les citoyens qui hésitent encore à passer aux énergies renouvelables, notamment photovoltaïques.*

*En conséquence, la CGF recommande au Conseil général d'accepter ce projet, à l'unanimité des membres présents. »*

**M. Alain Lugon (Les Verts)** communique la position du groupe des Verts.

*« Le groupe des Verts salue l'initiative du Conseil communal d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la station de pompage des Prés Royer. Il acceptera ce crédit d'engagement à l'unanimité.*

*Si l'utilisation de l'énergie photovoltaïque doit être encouragée sous toutes ses formes, en particulier lorsque l'autoconsommation est envisageable, nous relevons néanmoins que l'installation prévue aux Prés Royer ne fournira que 3% de la consommation annuelle de l'installation de pompage. Pour couvrir la totalité des besoins, il faudrait recourir à près de 5'000 m<sup>2</sup> de panneaux, soit la surface approximative du terrain de football de Dombresson.*



*Cet exemple illustre bien les enjeux liés à l'autonomie énergétique de la commune. Pour atteindre cet objectif, il faudra notamment chercher à exploiter nos ressources de manière optimale. En ce sens, notre groupe déposera tout à l'heure un postulat visant à exploiter tout le potentiel photovoltaïque des immeubles en propriété communale. »*

**M. Christian Masini (PLR)** communique la position du groupe PLR.

*« Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport avec énergie et en remercie les auteurs. Thème qui m'a été destiné pour établir ce rapport qui se résume en quelques lignes.*

*Nous avons l'envie de dire « quel dommage ! », une consommation annuelle de près de 390'000 kWh en journée et de ces petites surfaces de toits. Dans tous les cas la production de ces panneaux sera absorbée à 100%. Nous constatons très clairement que ce genre d'équipements commence à devenir très intéressant quant au prix et au rendement, et ceci avec du matériel européen. Le montant de CHF 52'000 moins la rétribution unique de CHF 13'180 nous amène à environ CHF 430 le panneau monté. Ce qui nous conduit à un faible coût du kWh. L'amortissement sur 10 ans et une économie de CHF 75'000 sur 25 ans nous montre bien l'intérêt d'une telle réalisation. Cet engagement financier sera prélevé au fonds communal des énergies. Dans le projet ce soir, la localisation de cette installation sera très visible de notre population. Elle donnera encore un signal fort d'engagement de nos Autorités sur le domaine énergétique et, peut-être, suscitera l'élan chez nos concitoyens.*

*Vous l'aurez bien compris, le groupe PLR est convaincu des projets et accepte le rapport à l'unanimité des personnes présentes. »*

**M. Yves Tanner (UDC)** informe que le groupe UDC soutiendra dans son ensemble le projet de la station de pompage des Prés Royer. En effet, la consommation sur place de l'énergie produite est un avantage. En outre, le groupe UDC ajoute que le fait de ne pas dépasser une puissance de 29.9 kWc est primordial car il permet de percevoir la rétribution unique.

**M. Cédric Senn (PS)** informe de la position du groupe PS.

*« Malgré le refus des citoyens de Sonvilier de participer à notre parc éolien bicantonnel, la demande de crédit de ce soir nous permettra encore d'avancer d'un petit pas dans le projet d'autonomie énergétique de la commune.*

*L'énergie solaire est une énergie inépuisable. Le soleil offre 10'000 fois plus d'énergie que le monde n'en consomme durant la même période. Cela signifie qu'une heure d'ensoleillement sur la terre entière couvre les besoins annuels en énergie de la population mondiale.*

*Une étude datant de 2002 précise qu'avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur tous les toits et façades les plus ensoleillés de Suisse, on arriverait à couvrir environ 35% des besoins en électricité pour notre pays.*

*Une fois en place et avec un minimum d'entretien, les panneaux photovoltaïques garantissent une production d'électricité pendant au moins 30 ans.*



*Ce dernier paragraphe, je vous l'ai déjà lu en décembre 2016 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur d'autres toits communaux.*

*Depuis lors, la situation n'a pas changé, le soleil n'est pas encore épuisé et les bâtiments communaux possèdent toujours de grandes surfaces de toit encore inexploitées sur lesquelles l'installation de panneaux photovoltaïques peut être rentable.*

*L'autre grand avantage des toits communaux est qu'ils permettent de pratiquer l'autoconsommation avec des bâtiments gros consommateurs d'énergie tels que la station de pompage des Prés Royer, ceci permettant de consommer la production d'électricité quand il y a des besoins.*

*Pour ces différents points, le groupe socialiste soutient cette demande de crédit, le potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques étant loin d'être épuisé dans notre commune. »*

**M. François Cuche (CC)** remercie de l'accueil réservé au rapport. Il ajoute que cela encourage le Conseil communal de continuer dans cette voie, tout en regrettant que seuls 3% de la consommation du site sera fournie par ces panneaux. La Commune utilise toutefois ce qui est à disposition pour poser les panneaux photovoltaïques. Cela fait partie des engagements du Conseil communal et du plan communal des énergies.

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** ajoute que, dans un endroit où il y a une très forte consommation et très peu de toits, 3% des besoins seulement sont couverts avec de l'énergie solaire et, à 1,5 km de cet endroit, un toit quatre fois plus grand n'est pas équipé de capteurs solaires car le bâtiment ne consomme rien. Il invite donc le Conseil communal à contacter Groupe E pour savoir s'il y aurait une possibilité de louer les 1,5 km de ligne entre les deux bâtiments afin de parvenir à l'autoconsommation sur des bâtiments à une faible distance du lieu de production.

**M. François Cuche (CC)** confirme qu'effectivement, une réflexion est en cours avec Groupe E. Il ajoute qu'une loi votée au niveau fédéral permet de commencer de réaliser des mini réseaux pour un certain nombre de bâtiments. Le sujet est nouveau et doit encore être étudié plus en avant afin de pouvoir constituer un mini réseau autour d'un bâtiment communal avec un toit de grande surface, pour utiliser l'énergie produite, mais également pour la vendre à des clients aux alentours.

**Entrée en matière** : acceptée tacitement.

**Arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 52'000 pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la station de pompage des Prés Royer** : accepté à l'unanimité.

**Postulat P20.001 du groupe des Verts - Installation panneaux photovoltaïques.**

« Le Conseil communal est chargé de soumettre au Conseil général un arrêté aux termes duquel, lors de chaque rénovation d'un bâtiment qui appartient à la Commune, ou lors de la construction d'un nouveau bâtiment, qu'il appartienne au patrimoine financier ou administratif, le potentiel photovoltaïque doit être exploité au maximum. »



**M. Alain Lugon (Les Verts)** communique la position du groupe des Verts.

*« Notre groupe s'est posé la question de l'opportunité de prévoir des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la future halle à copeaux que nous venons d'accepter au point précédent. Nous avons cependant estimé qu'il était de la responsabilité de l'administration et non de notre Conseil de se pencher sur la faisabilité de chaque projet individuel. C'est une des raisons pour lesquelles nous déposons ce soir un postulat. Son acceptation doterait notre Commune d'un outil permettant d'optimiser le potentiel photovoltaïque des nouvelles constructions et des bâtiments existants lors de rénovations, après examen de la faisabilité et de la rentabilité des projets.*

*Ce postulat se veut complémentaire à la motion du groupe PLR « Un toit pour tous », acceptée par une large majorité de notre Conseil, dont le but est de permettre aux citoyen-ne-s d'acquérir des panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments communaux. Nous venons avec ce postulat pour essayer de donner un coup de pouce supplémentaire à l'équipement de nos toitures en panneaux photovoltaïques.*

*J'ai vu que le Conseil communal propose un amendement sur l'intitulé du postulat. Vous voyez qu'on avait proposé de parler de rénovation ou construction de nouveaux bâtiments. Le Conseil communal propose de remplacer bâtiments par toits. On ne va pas forcément s'opposer ou discuter longuement sur cette proposition. Simplement, le but de l'utilisation du mot bâtiment plutôt que toiture est que l'on voit venir des équipements photovoltaïques qui permettraient d'équiper des façades. C'est le CSEM notamment à Neuchâtel qui développe ce genre de systèmes. On s'est dit que c'était peut-être préférable d'utiliser les mots bâtiments pour avoir une terminologie qui soit un petit peu plus ouverte et qui ne nécessite pas dans cinq ans de venir de nouveau modifier ce texte. Evidemment, si le Conseil communal peut nous convaincre qu'il est préférable d'utiliser toiture ou toit plutôt que bâtiment, on se pliera évidemment à cette proposition du Conseil communal.*

*Nous vous invitons donc à accepter ce postulat qui ne se veut pas contraignant mais qui cherche à vraiment essayer de se montrer exemplaire au niveau communal pour motiver un maximum de citoyen-ne-s de cette commune à équiper leurs toits de panneaux photovoltaïques. On l'a vu à la suite de la décision de Sonvilier, il a été rappelé hier qu'il va être assez difficile de compter sur l'énergie éolienne donc je pense qu'on a une direction qui est donnée par rapport à l'énergie solaire et il faut effectivement l'utiliser de la manière la plus optimale possible. »*

**M. André Vallat (PS)** précise que, dans le postulat, on trouve la notion de *maximum*. Cette notion de *maximum*, à court terme, est donnée par les capacités financières de la Commune. Il ajoute que les avis sont partagés quant au fait de savoir si le fait de ne pas faire de l'autoconsommation est écologique. Il rappelle qu'il faut aller de l'avant, malgré les difficultés financières communales et étudier et encourager les solutions à la transition énergétique. Il invite les conseillers généraux à soutenir ce postulat.

**M. Claudio Cerini (PS)** s'inquiète des capacités financières de la Commune en matière d'investissement. A ce sujet, il craint que cette contrainte oblige la Commune à forcer un



investissement qui provoquerait un surendettement. Il se pose la question de savoir si tous les mécanismes de protection vont protéger la commune d'investissements au-delà de ses capacités.

Une interruption de séance est demandée par **M. Pascal Truong (PLR)**, après que l'avis du Conseil communal ait été entendu.

**M. François Cuche (CC)** confirme que le Conseil communal ne combattra pas le postulat du groupe des Verts qui va dans le sens du plan communal des énergies. Il ajoute qu'il faut aller de l'avant avec les projets photovoltaïques. Il explique toutefois que le Conseil communal a proposé un amendement qui mentionnerait les *toits* au lieu des *bâtiments* communaux. Effectivement, dans le cadre des bâtiments communaux, il ajoute qu'un certain nombre de toits sont à refaire car sensibles à l'altitude vaudruzienne, particulièrement les toits plats. Il précise également qu'il est illusoire d'installer du photovoltaïque sur les façades de bâtiments qui, pour certains, sont « historiques », notamment parce qu'ils ne sont pas linéaires. En se concentrant sur les toits, un grand pas en avant sera fait. Il recommande donc d'accepter l'amendement du Conseil communal.

Dans le cadre du projet, il rappelle la problématique du plancher de rendement. La question devra être abordée. En effet, il sera nécessaire de connaître le niveau inférieur de rendement des panneaux pour l'installation et des analyses devront être effectuées.

**M. Alain Lugon (Les Verts)** rappelle que le postulat tel que déposé va dans l'esprit de la volonté du Conseil communal. Il propose donc un **amendement du groupe des Verts** :

Le potentiel photovoltaïque doit être exploité **au maximum de manière optimale**.

**M. François Cuche (CC)** confirme que le Conseil communal est convaincu sur ce point.

**M. Cédric Cuanillon (CC)** souhaite répondre à la question en lien avec la capacité d'investissement.

Il précise que chaque investissement est dans le calcul du frein à l'endettement et est donc lié, quand il s'agit du patrimoine administratif et non pas financier. Il ajoute qu'une installation photovoltaïque sur du patrimoine financier ne peut être considérée comme patrimoine financier à la seule condition qu'elle soit rentable. Dans ce cas-là, il y aura un effet sur le loyer.

Autrement, elle sera du patrimoine administratif, sera gérée par le dicastère de l'énergie et, par conséquent, elle sera soumise au frein à l'endettement.

Il tient à préciser que tous les investissements liés à cela ne le seront pas pour d'autres projets à moins que le système de rentabilité soit prouvé.

### **Interruption de séance.**

A la reprise des débats, **M. Pascal Truong (PLR)** indique que le groupe PLR acceptera le postulat avec ses divers amendements. Il souhaite néanmoins rendre le Conseil communal attentif aux souhaits du groupe pour la rédaction de l'arrêté, en lien avec le rendement, la capacité d'investissement et le retour sur investissement.



**M. Pierre Studer (PS)** informe que le groupe PS soutiendra le texte tel qu'il est proposé en insistant sur le fait que le potentiel photovoltaïque doit être exploité de manière optimale.

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** rend l'assemblée attentive que le texte n'indique pas par qui le potentiel photovoltaïque doit être exploité.

**Votes :**

**Amendement du Conseil communal :** accepté par 35 voix contre 1 et 1 abstention.

**Amendement du groupe des Verts :** accepté par 36 voix et 1 abstention.

**Adoption du postulat amendé :** accepté par 36 voix et 1 abstention.

## **7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 32'000 pour la correction acoustique au bâtiment H du collège de La Fontenelle à Cernier**

---

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** transmet, en lieu et place de Mme Mary-Claude Fallet (PLR), la position de la Commission de gestion et des finances.

*« La Commission de gestion et des finances s'est réunie le 9 septembre 2020 et a étudié la demande de crédit de CHF 32'000 pour la correction acoustique au bâtiment H du collège de La Fontenelle.*

*Le bâtiment H, construit en 2017, se compose de modules d'occasion pour la partie est et d'éléments neufs pour la partie ouest. Rapidement, un défaut acoustique se révèle : un temps de réverbération trop long produit un phénomène de résonance qui rend la parole peu audible.*

*Le constructeur de ce bâtiment, l'entreprise DM-Bau a remédié à ce problème sur la partie composée d'éléments neufs en posant des panneaux acoustiques, à ses frais.*

*La technique constructive différente des modules acquis d'occasion étant connue par le Conseil communal, l'amélioration des sept salles restantes est à la charge de la Commune.*

*Le bureau d'étude d'acoustique chargé de la correction des salles des modules neufs recommande la pose de panneaux de même type, mais munis au dos de laine de roche, afin de résoudre le problème des basses fréquences dans la partie est.*

*Cet investissement s'élève à CHF 32'000 toutes taxes comprises et représente une charge annuelle de CHF 2'500 par année, dès 2021.*

*La CGF approuve, à l'unanimité des membres présents, le crédit d'engagement proposé et vous invite à en faire de même. »*

**Mme Claudine Geiser (PLR)** communique la position du groupe PLR.

*« Le bâtiment H de La Fontenelle acheté d'occasion et mis en service en août 2017 présente des défauts acoustiques qu'il s'agit de corriger pour le confort des utilisateurs. Le groupe PLR est*



*favorable à cette demande de crédit. Cependant, il s'est étonné du montant de la demande qui a priori est de la compétence du Conseil communal. »*

**M. Philippe Jaquet (PS)** donne lecture du rapport du groupe PS.

*« Le petit cochon prévu pour ce poste a déjà été cassé et vidé. Cependant, le parti socialiste acceptera cette demande de crédit pour un meilleur fonctionnement du Centre scolaire de La Fontenelle. »*

**M. Michel Faragalli (Les Verts)** transmet la position du groupe des Verts.

*« Il est mentionné dans ce rapport que les salles corrigées présentent une acoustique correcte même si on sort légèrement des normes pour les basses fréquences. L'examen des mesures effectuées montre que ces fréquences sont justement celles à l'intérieur desquelles s'expriment les fondamentales de la voix humaine. Donc en clair, l'impact des mesures déjà prises ne semble pas très significatif dans le spectre sonore qui est justement celui qui est très représenté dans la vie courante d'une classe. Je m'étonne un petit peu du fait que les mesures ne portent pas forcément dans la gamme de fréquences où elles seraient les plus utiles. Même si cela n'apparaît pas comme complètement satisfaisant, il est toutefois salué que cet aspect ait été pris en compte dans les travaux à venir pour les autres salles.*

*Au-delà de ce point de détail, nous estimons que la dépense à consentir est tout à fait raisonnable au vu du prix attractif auquel le bâtiment a été acheté et accepterons la demande de crédit qui nous est soumise. »*

**M. Michel Favre (UDC)** communique le rapport du groupe UDC.

*« Lors de sa séance de préparation, notre groupe a pris connaissance du rapport concernant la correction acoustique du bâtiment H de La Fontenelle. Il est évident que, pour la qualité de l'enseignement, la qualité acoustique est nécessaire.*

*Il est cependant dommage qu'aucun test n'ait été fait ou demandé avant l'achat. C'est pour cette raison que notre groupe ne soutiendra pas unanimement l'arrêté relatif à la demande de crédit de CHF 32'000 pour la correction acoustique du bâtiment H.*

*Peut-être encore aurait-il fallu affecter les salles de classe exclusivement à l'enseignement d'allemand puisqu'aucun problème n'était connu pendant leur première phase d'utilisation. »*

**M. Cédric Cuanillon (CC)** informe qu'il est effectivement de la compétence du Conseil communal de valider des crédits jusqu'à CHF 100'000. Cependant, le plafond est fixé à CHF 400'000 et ce plafond est atteint, raison pour laquelle ce dossier ainsi que le précédent sont remontés au Conseil général.

Il précise que le Conseil communal est très satisfait du bâtiment H et que son achat a coûté deux fois moins cher que s'il avait été neuf (CHF 2,6 millions). Les CHF 32'000 sont en finalité un risque acceptable à corriger pour la Commune.



Il ajoute que la mise en œuvre d'un test d'acoustique sur un bâtiment démonté et à l'extérieur aurait été compliquée pour s'assurer de ces éléments, précisant que les bâtiments neufs ont eux aussi dû subir un correctif d'acoustique.

S'agissant de la question du groupe des Verts relative aux fréquences, il confirme que la deuxième partie a été faite avec un ingénieur du son et sur ses conseils et que tout devrait normalement fonctionner. Aucun retour n'a été entendu concernant la première partie de module qui est déjà utilisée, ce qui semble être un bon indicateur.

Il ajoute ensuite que s'agissant de ce dernier, malgré qu'il ait été un peu réparé et refait à neuf, il ne consomme pas d'énergie et cela est très satisfaisant.

Il termine en rappelant que, même si ce crédit n'est pas d'une grande valeur, il a apporté un large et intéressant débat. Il invite les conseillers généraux à accepter ce crédit.

**Entrée en matière** : acceptée tacitement.

**Arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 32'000 pour la correction acoustique au bâtiment H du collège de La Fontenelle à Cernier** : accepté par 35 voix et 2 abstentions.

## **8. Modification partielle du plan d'aménagement local de Boudevilliers, secteur « Sécheron II »**

---

**M. Claudio Cerini (PS)** transmet la position de la CGF.

*« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal lors de sa séance du 9 septembre dernier. Les points suivants ont été relevés.*

*Le Groupe E ne pourra pas construire son centre logistique des Vernets à Cernier. Le chef du DDTE a demandé la collaboration de notre Commune afin d'implémenter ce centre logistique à Val-de-Ruz. Pour rappel, la 1<sup>ère</sup> modification partielle du PAL de Boudevilliers a été adoptée le 25 mai 2020 et concerne les parcelles 3020 et 3021. Le Groupe E SA est l'un des principaux fournisseurs d'électricité dans le canton de Neuchâtel. Une fois construit, le site de Malvilliers devrait accueillir 76 collaborateurs. Le giratoire du SCAN permet de développer facilement un accès à cette parcelle de 18'149 m<sup>2</sup> appartenant à la Banque Raiffeisen et à F. Gabus SA. La ligne électrique aérienne sera enterrée par les soins de Groupe E SA.*

*Le DDTE exige de la part de Val-de-Ruz qu'elle compense les surfaces d'assolement. Une étude a mis en évidence une surface de trois hectares au lieu-dit La Paule sur le cadastre de Coffrane. Celle-ci se trouvant déjà en zone agricole, elle a l'avantage d'éviter la modification partielle du PAL de Coffrane en parallèle du dossier Sécheron II. La modification du PAL de Boudevilliers concerne donc les parcelles 2852 et 2502. Seuls les coûts d'étude de circulation sont à charge de la Commune et cette demande n'engendre pas d'augmentation d'effectif.*



*Au vu de ce qui précède, la CGF a pesé le pour des places de travail créées dans notre commune et le contre des bonnes terres agricoles sacrifiées et a finalement accepté le rapport à la majorité des membres présents et vous recommande d'en faire de même. »*

**M. Marcel Carrard (PLR)** communique le rapport du groupe PLR.

*« Le groupe PLR s'est penché à nouveau sur le dossier du plan d'aménagement du secteur Chillou – Sécheron. Une première adaptation a été faite en mai 2020 pour permettre l'implantation de l'entreprise Raiffeisen et Gabus et Cie. La modification qu'il nous est demandé d'accepter permettra à l'entreprise Groupe E d'installer son centre logistique dans cette zone proche d'un accès autoroutier. Cette venue correspond au développement économique de notre région en créant 70 emplois et quelques dizaines de milliers de francs de revenu fiscal pour ce qui concerne l'impôt sur les personnes morales. Il est bon de rappeler que le Groupe E avait déjà un terrain dézonné pour s'étendre sur son site de Corcelles et que finalement son choix se porte sur le Val-de-Ruz. Il faut cependant relever que la zone industrielle du Chillou est remise en question. Le plan d'aménagement de cette zone devra être revu pour favoriser la future zone de la gare RER de Cernier. Le Département du développement territorial et de l'environnement a exigé que la Commune de Val-de-Ruz compense la surface de terrains agricoles consommée par la mise en zone à bâtir du secteur dévolu au Groupe E, soit une surface de 18'000 m<sup>2</sup>. Les terrains de compensation ont été trouvés. Le groupe PLR acceptera à l'unanimité l'arrêté concernant la modification du plan d'aménagement du secteur Sécheron. »*

**M. Claudio Cerini (PS)** donne lecture du rapport du groupe PS.

*« Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le rapport de présentation en relation avec la proposition d'arrêté. Sans entrer dans les détails déjà mis en évidence par la CGF, notre groupe a évalué avec sérieux cette proposition en termes de création d'emplois ainsi que de visibilité de notre commune en accueillant un siège d'une entreprise de renom du canton. Nous regrettons par contre l'absence d'un réel concept de transports publics lié à cette nouvelle implantation. A l'avenir, tout nouveau projet d'implantation devrait présenter une approche de mobilité douce. Nous regrettons également la disparition de belles terres cultivées. Mais l'intérêt économique a prévalu de notre choix. Malgré ces points, nous accepterons donc la proposition d'arrêté relatif à la modification partielle du plan d'aménagement local de Boudevilliers, secteur Sécheron II. »*

**M. Micaël Haldenwang (UDC)** transmet la position du groupe UDC.

*« Secteur le Sécheron II, le retour. Deux sagas se rejoignent dans cette demande de modification partielle de plan d'aménagement. Je vous fais grâce des détails des pérégrinations du Groupe E ainsi que de la restructuration de la zone industrielle prévue.*

*A notre avis, l'opportunité d'avoir plus de 70 employés ajoutés au quota de Val-de-Ruz est le point le plus important de ce dossier et ce projet a aussi l'avantage d'améliorer l'accès aux deux parcelles attenantes qui pourront passer de ce fait par le rond-point. Pour ces raisons, nous soutiendrons cette modification. »*



**M. Romain Douard (Les Verts)** communique la position du groupe des Verts.

*« En ces temps de crise sanitaire, l'arrivée de 70 emplois dans notre commune apparaît comme un beau cadeau offert par Groupe E et par l'Etat.*

*Outre les emplois promis et peut-être quelques revenus fiscaux, ce projet a d'autres atouts. Il a été préparé pour s'intégrer au mieux dans le paysage et promet même un cordon dédié à la biodiversité. Il se trouve également à proximité d'une autoroute, ce qui simplifiera le transport de matériel lourd et les interventions urgentes. Enfin, les promoteurs ont fait un petit effort destiné à limiter l'emprise au sol des projets en enterrant une partie des places de parc.*

*Aux yeux des Verts, ce projet pourrait être acceptable s'il ne souffrait pas des quelques défauts que voici :*

*Premièrement, ce projet fera disparaître 1,8 hectare de terres agricoles à l'heure où la Suisse doit importer la moitié de son alimentation. En 40 ans, Val-de-Ruz a perdu presque 300 hectares de terres, soit l'équivalent de dix terrains de football par année.*

*Deuxièmement, le Canton nous fait un cadeau empoisonné. Après nous avoir envoyé le SCAN à Malvilliers, il nous offre Groupe E mais continue de rechigner à financer un accès en transports publics. En 2016, l'OFS recensait environ 140 emplois dans le secteur de Malvilliers. Avec l'arrivée d'une banque, d'une entreprise sanitaire et de Groupe E, ce sont 300 emplois qui se trouveront sur ce site. Est-ce que ce sera à la Commune de financer un transport public, sachant que dans sa mesquinerie, l'Etat n'avait pas remboursé la part de la billetterie lorsque la Commune finançait à elle seule les courses de transports publics.*

*Troisièmement, il convient de se pencher sur les impacts financiers pour la Commune d'un tel projet. N'oublions pas que la plus-value réalisée sur la vente du terrain sera taxée exclusivement au profit de l'Etat, qui rechigne à nous mettre des transports publics, et que les bénéficiaires de Groupe E s'envolent à plus de 90% en terres fribourgeoises. Il restera à la Commune quelques maigres rentrées fiscales annuelles et elle se consolera en sachant qu'une grande partie des frais induits par les travaux liés à la modification du plan d'affectation sera prise en charge par Groupe E. Mais les futures charges générées par l'entreprise risquent fort d'être à la charge de notre collectivité.*

*Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous aurez sans doute compris que le marché proposé par l'Etat, en l'occurrence le DDTE, peine à convaincre notre groupe et que nous attendrions de l'Etat au minimum des transports publics efficaces avant d'accepter la modification qui nous est proposée ce soir. »*

**M. Roby Tschopp (CC)** informe de la position du Conseil communal.

*« Vous l'aurez compris en lisant le rapport, le Conseil communal voit d'un très bon œil l'arrivée de Groupe E dans notre commune. Il s'agit de l'implantation d'une entreprise de qualité qui donne un signal qui peut servir d'impulsion pour d'autres acteurs économiques et qui renforce l'attractivité de notre commune.*



*En ce qui concerne la zone de Sécheron, en effet, petit avantage, les accès des deux parcelles dont nous avons traité en début d'année se trouvent simplifiés grâce à une synergie des accès et, cela a été relevé tout à l'heure, il est vrai que ce nouveau projet signe la fin définitive du projet Chillou tel qu'il avait été fait à l'époque puisque nous avons maintenant une occupation de l'espace qui est un petit peu différente.*

*Par ailleurs, vous avez pu lire dans le rapport que la Confédération elle-même a émis un préavis négatif sur la zone régionale du Chillou puisque le RER neuchâtelois ayant été adopté par les Chambres fédérales avec une gare à Cernier qui donnera lieu à un pôle d'activités, il n'était pas question pour la Confédération et pas vraiment pour le Canton de tolérer deux pôles d'activités économiques régionaux à quelques kilomètres l'un de l'autre.*

*Alors c'est vrai, pour l'instant, le Canton nous parle pour l'instant clairement, il n'y a pas d'extension de la desserte en transports publics qui est prévue au niveau cantonal. C'est en effet dommage parce que le secteur de Malvilliers commence à devenir bien fréquenté, à concentrer des activités avec un nombre d'emplois qui devient important, avec un restaurant qui fait aussi centre, et cela nous aide à compenser un petit peu le déficit de postes de travail que nous avons à Val-de-Ruz par rapport à la population. Vous vous souvenez sans doute, pour avoir étudié le plan directeur régional, que nous avons à peu près un emploi pour trois habitants dans notre commune. La moyenne suisse et la moyenne neuchâteloise, c'est un emploi pour deux habitants, ce qui fait que nous sommes aujourd'hui tendanciellement une commune dortoir et qu'à terme, il sera intéressant que chaque commune assume aussi sur son territoire le nombre de places de travail qui correspond à sa population. Groupe E nous aide à avancer dans cet objectif de long terme.*

*Groupe E s'installera à la suite de la zone que nous avons appelée Sécheron, en dessous du home de La Chotte, sur des terres agricoles que nous avons dû compenser en trouvant du côté de Coffrane des zones qui n'étaient pas encore enregistrées aux surfaces d'assolement et qui pourront l'être à la suite d'une étude qui a été faite sur la qualité du sol.*

*Alors tous les signaux sont au vert. Pour le Conseil communal en général et pour mon dicastère en particulier, qui est à la fois le développement économique et territorial, ce projet représente beaucoup de signaux positifs pour notre commune.*

*Évidemment, je peux comprendre une frustration par rapport au fait que les transports dans cette région ne sont pas annoncés mais c'est un combat, une revendication qu'il faudra continuer à porter auprès du Canton mais ce soir, c'est vrai que nous n'avons aucune assurance de ce point de vue-là. Je vous remercie de votre attention. »*

**Entrée en matière :** acceptée tacitement.



**Avant la lecture de l'arrêté, le Conseil communal a proposé un amendement pour celui-ci :**

vu le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement, du ~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~ 16 septembre 2020 ;

Art. 2 al. 1 :

Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement le ~~xxxxxxxxxxxx~~ 16 septembre 2020, est soumis au référendum facultatif.

**Vote de l'arrêté amendé :**

**Arrêté relatif à la modification partielle du plan d'aménagement local de Boudevilliers, secteur « Sécheron II » : accepté par 31 voix contre 4 et 2 abstentions.**

## **9. Modification du règlement concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux**

---

**M. Jan Villat (PLR)** informe que la Commission des règlements a été consultée par voie électronique et n'a pas émis d'objection à cette modification.

**M. André Vallat (PS)** donne lecture du rapport du groupe PS.

*« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de ce rapport. Il salue les améliorations qui ont pu être faites, et comprend que le règlement en vigueur doive être adapté. »*

*Cependant, notre groupe regrette que la Commission n'ait pas avancé dans ses travaux concernant le Bibliobus. Et dans ces conditions, on s'étonne que le Conseil communal n'ait pas contribué davantage sur ce dossier, alors qu'une initiative est en attente, depuis qu'un renvoi en commission avait été demandé et accepté par le Conseil général. Il y a déjà une année qui a passé depuis ce renvoi. »*

**M. Michel Faragalli (Les Verts)** communique la position du groupe des Verts.

*« L'introduction de ce nouvel article s'inscrit dans la continuité des travaux en cours concernant l'organisation des bibliothèques. Nous espérons que ces démarches, alors qu'une initiative liée à l'avenir de la lecture publique dans notre vallée est pendante, ne viseront pas à établir une politique du fait accompli qui servirait d'argument dans le cadre des discussions concernant l'avenir des bibliothèques avec ou sans Bibliobus. »*

*Cette modification étant toutefois de minime importance, notre groupe ne voit aucune raison de s'y opposer et l'acceptera en l'état. »*

**M. Yves Tanner (UDC)** indique que cette modification du règlement apparaît comme normale au groupe UDC de manière à pouvoir facturer et mettre des frais pour les retours tardifs. Le groupe UDC acceptera donc cette modification.



**Mme Claudine Geiser (PLR)** informe du rapport du groupe PLR.

*« La modification dudit règlement est de minime importance et corrige une absence de base légale qui permet de légitimer la facturation de frais de retard. Notre groupe acceptera cette modification. Cependant, le 17 décembre 2018, suite à la suppression du Bibliobus, le Conseil général acceptait un amendement du groupe PLR, soit une augmentation du budget au chapitre des bibliothèques. Nous invitons le Conseil communal à procéder à des améliorations de la prestation. Concrètement, qu'est-ce qui n'a pas été entrepris ? »*

**Mme Anne Christine Pellissier (CC)** remercie les membres du Conseil général de leur entrée en matière.

Elle ajoute qu'il était nécessaire d'ajouter, dans le règlement sur les taxes et émoluments, un article relatif aux bibliothèques, manquant jusqu'à présent, ceci également dans le but de mettre en œuvre Netbiblio donc l'acquisition a été acceptée par le Conseil général.

Ce logiciel permet d'avoir un catalogue de tous les livres à disposition de la bibliothèque jeunesse, de pouvoir réserver à distance, de recevoir un avis lorsque les livres sont là et de pouvoir prolonger un délai pour rendre les livres, si nécessaire. Elle ajoute que la bibliothèque jeunesse a toute sa raison d'être car elle a un rôle scolaire pour les cycles 1 et 2, celle de La Fontenelle correspondant aux besoins du cycle 3.

S'agissant de ce qui a été entrepris depuis le vote d'augmentation du budget, elle explique qu'une bibliothécaire a été engagée, d'abord à 40% puis, depuis le mois de juin, à 80%. Depuis, une rénovation et un tri de la bibliothèque ont été faits. Plus de 1'500 ouvrages ont déjà été introduits dans le catalogue. La bibliothécaire a également analysé les manques et a augmenté les documents pour les jeunes en matière d'environnement, de cuisine, de travaux manuels ou encore d'égalité ou de harcèlement.

Une extension des horaires a également été mise en place, avec l'ouverture le mercredi après-midi. De plus en plus de familles s'y rendent et elle ajoute que la problématique était que cette bibliothèque n'était pas connue de la plupart des gens en dehors du village de Fontainemelon. Elle ajoute qu'une collaboration se met en place avec l'école également, avec la possibilité pour les enseignants de réserver à distance. Il a également été travaillé sur la collaboration avec les autres bibliothèques jeunesse communales ainsi que la ludothèque. Un projet sera déposé auprès de Bibliomédia qui, s'il est retenu, permettra de bénéficier d'un financement supplémentaire pour l'année prochaine.

Elle informe que les prochains enjeux seront plutôt du côté de la bibliothèque publique, avec un renfort de personne qui sera nécessaire pour le travail de catalogage.

Pour conclure, elle rappelle que l'objectif de ce rapport est de pouvoir encaisser des frais minimes (de CHF 1 à CHF 5 en fonction du rappel par ouvrage) qui peuvent devenir un montant important en fonction du nombre d'ouvrages et du retard. Le but est aussi de ne pas laisser les gens ramener les livres selon leur bon vouloir.



**Entrée en matière** : acceptée tacitement.

**Arrêté relatif à une modification du règlement concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux** : accepté par 36 voix et 1 abstention.

## **10. Modification de minime importance du plan d'alignement de la route de La Joux-du-Plâne**

---

**M. Pascal Truong (PLR)** communique le rapport du groupe PLR.

*« Le projet de modification qui nous est soumis concerne de très légers changements dans le plan d'alignement de la route de La Joux-du-Plâne, ceci afin d'aller dans le sens de quelques opposants. Le Conseil communal et les services communaux concernés ont dû s'investir pour arriver à ce consensus. »*

*Force est de constater que les citoyens de Sonvilier, en refusant la construction d'éoliennes sur leur territoire, ont fortement impacté le projet énergétique des Quatre Bornes, projet qui sous-entendait la création d'une route de plus grand gabarit pour accéder au chantier. Nous prenons acte de cette modification et demandons au Conseil communal de suivre de près l'évolution du projet de manière à pouvoir rapidement procéder à la réalisation d'une route digne de ce nom. Si ce n'est pour mener à un chantier d'envergure, au moins pour soulager les disques vertébraux des usagers actuels. »*

**M. Michel Favre (UDC)** transmet la position du groupe UDC.

*« Notre groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport d'information concernant la légère modification du plan d'alignement de la route de La Joux-du-Plâne. »*

*Force est de constater que la lenteur de la partie administrative n'est pas en adéquation avec la vitesse de détérioration de la route. Néanmoins, nous espérons que les habitants de La Joux-du-Plâne pourront bénéficier d'une infrastructure routière ad hoc dans les plus brefs délais. »*

**M. Roby Tschopp (CC)** ajoute quelques éléments en lien avec les prises de position des groupes.

*« En effet, c'est le 5 novembre 2018 que vous avez adopté ce plan d'alignement. Ce plan d'alignement a fait l'objet de deux oppositions, portant sur quatre objets, que le Conseil communal a levées et qui font maintenant l'objet de recours. Oui nous souhaiterions aller plus vite mais les droits des citoyens et des riverains doivent être respectés donc les recours sont pendants. »*

*Le projet avançant, nous avons pu adapter le plan d'alignement sur trois points des quatre objets qui font opposition puis recours puisqu'effectivement, sur quelques détails le plan d'alignement rectifié ne met pas en danger le projet de route tel qu'il est.*

*Néanmoins, je porte à votre connaissance et à votre rappel qu'il reste un objet de recours qui ne peut pas être juste adapté puisque lui empêcherait en effet de rénover cette route si on lui donnait raison. Donc malgré toute notre bonne volonté du côté de la Commune, le recourant a les cartes*



*en main pour bloquer le projet aussi longtemps qu'il le veut et il pourrait monter aux instances supérieures s'il n'obtient pas raison au niveau cantonal.*

*Donc je suis désolé de ne pas pouvoir faire de promesses aux riverains et riveraines de La Joux-du-Plâne mais le jeu n'est pas uniquement dans les mains de la Commune. Et je souhaite donner encore la parole à mon collègue François Cuche (CC) pour un complément d'information. »*

**M. François Cuche (CC)** tient à ajouter que le Conseil communal regrette mais respecte le vote négatif de Sonvilier sur le parc éolien des Quatre Bornes, tout en précisant que la partie neuchâteloise du projet n'est pas impactée par cette décision. Il ajoute que le Conseil communal va étudier toutes les solutions avec les partenaires afin de pouvoir aller de l'avant avec ce projet.

Il tient à exprimer ses pensées émues pour M. Jean-Michel Christen et l'équipe de la Sàrl qui, durant 15 ans, ont travaillé et ont cru en ce projet contribuant à la transition énergétique de la région.

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** souhaite nuancer les propos de M. François Cuche (CC) au sujet de la non remise en question du projet côté neuchâtelois en précisant que, dans un communiqué publié ce jour, le Groupe E – Greenwatt dit : « *L'avenir du parc des Quatre Bornes fera l'objet d'une analyse afin de déterminer s'il y a lieu de poursuivre le projet sur le territoire neuchâtelois.* »

**M. François Cuche (CC)** précise que depuis la mise en ligne du communiqué de presse de Greenwatt, des contacts avec le Conseil d'Etat ont été pris, des discussions ont eu lieu et elles seront rapidement poursuivies.

**Vote de prise en considération :**

Le rapport est pris en considération à l'unanimité.

**11. Réponse à la motion M19.006 « Des écoquartiers pour une écorégion »**

---

**M. Pierre Studer (PS)** transmet la position du groupe PS.

*« Le groupe socialiste a lu avec intérêt la réponse du Conseil communal. Par contre, il n'arrive pas à la même conclusion, à savoir le classement de la motion.*

*Dans le développement de cette réponse, le Conseil communal revient sur le procès-verbal de notre séance du 30 septembre dernier. Lors de cette séance, un vrai débat a eu lieu lors duquel les groupes PLR et Verts ont notamment amendé cette motion de manière à la rendre plus claire et précise. Le Conseil communal a confirmé qu'il n'avait pas l'intention de combattre cette motion et que les deux amendements étaient adéquats.*

*A titre personnel, M. Roby Tschopp a relevé qu'il espérait qu'un autre écoquartier serait bâti ailleurs qu'à Cernier bien avant 2035. Finalement cette motion a été acceptée par 31 voix et 3 abstentions. La réponse du Conseil communal nous déçoit parce qu'elle ne débouche pas sur des engagements*



*concrets liés au développement d'une écorégion. Elle ne montre pas une volonté affichée de s'engager dans la réalisation d'écoquartiers où cela serait possible. Nous attendions les réflexions sur les aménagements des futurs quartiers mais aussi la réhabilitation des quartiers existants en imaginant ce qui pourrait se concrétiser dans notre commune. Comment réaliser une réduction des consommations énergétiques, une meilleure gestion des déplacements, pour la mixité sociale dans nos villages. Nous n'avons pas trouvé d'éléments de réponse. Renvoyer ce débat à l'adoption du prochain PAL est à notre avis trop tard.*

*En conclusion, la réponse proposée est un peu courte. Nous souhaitons un engagement du Conseil communal maintenant et nous prions nos collègues du Conseil général de ne pas classer cette motion ce soir. »*

**M. Jan Villat (PLR)** donne lecture du rapport du groupe PLR.

*« Le groupe PLR avait en son temps amendé puis accepté cette motion, sans néanmoins faire preuve d'un enthousiasme démesuré, puisqu'il paraissait d'avance impossible de traiter complètement dans l'année une demande portant sur le long terme.*

*Nous faisons ce soir nôtres les arguments du Conseil communal : le message politique est passé, a été entendu, et le souhait du Législatif sera pris en considération. Il ne nous paraît pas pertinent de maintenir cette motion en l'état « non classée » pendant de potentielles nombreuses années. Nous accepterons donc ce rapport et le classement de la motion. »*

**M. Alain Collioud (Les Verts)** communique la position du groupe des Verts.

*« Le groupe des Verts a pris connaissance de la réponse du Conseil communal à la motion du groupe socialiste sur les écoquartiers et le remercie d'avoir pris en compte cette demande.*

*Dans la situation actuelle, nous sommes satisfaits de l'ajout mis dans le cahier des charges du mandat donné aux aménagistes en charge de l'élaboration du PAL.*

*Le groupe acceptera donc le classement de la motion et veillera toutefois en temps voulu que l'engagement pris par le Conseil communal – tout nouveau plan de quartier qui verra le jour dans la commune devra au terme du nouveau PAL répondre aux critères d'un écoquartier – soit bien intégré dans le règlement futur du PAL. »*

**M. Claudio Cerini (PS)** fait part de sa déception quant aux positions des groupes.

*« C'est quand même avec une grosse déception que nous prenons connaissance des positions des différents groupes. Se projeter dans l'avenir, c'est espérer que nous aurons effectivement des projets qui permettront de mettre en place des écoquartiers, mais ma vision pragmatique est : un tien vaut mieux que deux tu l'auras. Aujourd'hui nous avons un concept clair sur le site de Cernier. Ne pas aller de l'avant avec un concept d'écoquartier c'est espérer que l'avenir sera meilleur. On n'en sait rien du tout.*



*On sait par contre qu'il y a une urgence climatique et ne pas faire un égard à cette urgence, c'est fermer l'avenir. Et c'est vraiment avec une grosse déception que nous prendrons acte de ce classement. »*

**M. Roby Tschopp (CC)** transmet l'avis du Conseil communal.

*« Je peux entendre la déception qui s'exprime par rapport au traitement de cette motion. Je ne vous cache pas qu'il y avait une certaine hésitation à vous répondre aujourd'hui dans le délai imparti par notre règlement, qui est d'une année, parce que nous sommes en train de réviser notre plan d'aménagement local.*

*Dans cette perspective, nous avons déjà plusieurs fois eu droit de traiter des modifications de ce plan d'aménagement existant pour des raisons économiques, pour des zones d'activités économiques, qui est la seule exception que nous autorise aujourd'hui le service de l'aménagement du territoire – on peut penser que c'est à juste titre ou pas – qui ne souhaite pas que les Communes fassent des adaptations partielles, alors qu'elles sont en train de faire la révision totale de leur plan d'aménagement suite à l'adoption de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire en 2013. Alors évidemment, 2013 – 2020 c'est déjà 7 ans, nous avons un horizon pour terminer ce projet de PAL à 2022, début 2023, suite à quoi il y aura évidemment des oppositions, si ce n'est des recours, cela nous fait une décennie sans avoir la possibilité de changer nos plans d'aménagement. Je souligne ici que les règlements de construction font partie de ces plans d'aménagement. Nous n'avons pas le droit aujourd'hui, dans l'année, de modifier nos règlements communaux dans le sens qui est demandé par la motion. Je peux le regretter aussi mais ce n'est matériellement pas faisable.*

*Donc on avait le choix entre ne pas répondre aujourd'hui, demander, fin 2022 lorsqu'on vous aurait présenté le PAL, de classer la motion M19.005. C'est une option, le Conseil d'Etat fait cela très bien au niveau cantonal. Ou bien de venir ce soir en disant, un an après, qu'est-ce que le Conseil communal a pu faire jusqu'à présent, c'est donner les instructions aux mandataires qui sont en train d'élaborer la révision de notre PAL de manière très formelle, d'inclure le fait que tout prochain quartier soumis à un plan de quartier dans la commune de Val-de-Ruz sera un écoquartier. Le plan d'aménagement local viendra d'ailleurs devant votre Autorité. On peut aussi imaginer, d'ailleurs c'est un travail qui est en progression et nous prenons votre avis en cours de route, de l'adapter aussi aux quartiers existants. C'est vrai qu'aujourd'hui on ne peut pas conclure et vous promettre de construire un quartier aujourd'hui juste pour que ce soit un écoquartier.*

*Je crois que depuis une année, il n'y a pas de nouveau plan de quartier qui a été déposé donc même si on avait voulu profiter d'un projet en cours, l'occasion ne s'est pas présentée depuis l'adoption de cette motion. Donc, sauf à transformer la Commune en entrepreneur toute seule et se dépêcher de construire nous-mêmes un quartier pour répondre à cette motion, simplement la réalité a fait qu'il n'y a pas eu l'occasion de la mettre en œuvre, ni d'ailleurs de modifier le règlement. Je peux tout à fait entendre que ce soit décevant et je crois que c'est aussi écrit dans le rapport, c'est ce qu'il a été possible de faire dans le délai d'une année dans le cadre du droit supérieur.*

*Si votre Autorité souhaite laisser cette motion ouverte, je pense que ce n'est pas dramatique non plus, elle reviendra peut-être lorsque le projet du PAL avec ses règlements sera connu et, à ce*



*moment-là, vous pourrez vérifier que les règlements ont prévu ça. Mais encore une fois, le rôle de l'Autorité, c'est de fixer dans les règlements ce qu'on veut qui se passe et non pas commencer à réaliser elle-même des bâtiments ou des quartiers. C'est comme cela que je comprends le travail de l'Autorité qui fixe les règles. Et évidemment, si on parle de la gare de Cernier, d'ici à 2035, rien n'aura été fait autour de cette gare de Cernier donc cette motion pourrait aussi rester ouverte extrêmement longtemps si on veut attendre qu'un écoquartier à Cernier soit réalisé pour qu'on puisse la classer. Ceci dit, la décision vous appartient et je vous comprendrai dans un sens comme dans l'autre. »*

**Classement de la motion M19.006 :**

La motion est classée par 25 voix contre 11 et 1 abstention.

**12. Réponse au postulat « Plus de transparence pour la mise en œuvre du plan général d'alimentation »**

---

**M. Romain Douard (Les Verts)** communique le rapport du groupe des Verts.

*« Le postulat dont nous discutons ce soir a été déposé le 19 février 2018 par notre groupe et demande notamment au Conseil communal de préciser les critères qu'il entend appliquer pour prioriser la mise en œuvre des mesures préconisées dans le PGA.*

*Si nous avons bien trouvé un récapitulatif des travaux effectués jusqu'ici et des travaux encore prévus par le PGA, nous n'avons pas vraiment trouvé de réponse à notre question si ce n'est quatre courtes lignes quelque peu sibyllines au chapitre 4. Nous remercions le Conseil communal pour les tableaux des mesures qui indiquent l'ampleur des travaux qu'il reste à réaliser. Par contre, la priorisation de ces travaux reste nébuleuse pour notre groupe. Nous nous demandons par exemple pour quelles raisons les travaux à réaliser au Pâquier et à La Joux-du-Plâne ne trouvent une place qu'en toute fin du tableau alors que les habitants et la presse ne cessent de relayer les problèmes de fuites et que même notre Conseil est maintenant interpellé sur ce sujet.*

*Notre groupe n'ayant pas trouvé de réponse convaincante au postulat dans ce rapport, nous proposons de ne pas le classer. »*

**M. Marcel Carrard (PLR)** transmet la position du groupe PLR.

*« Le Conseil communal nous soumet un inventaire exhaustif et précis des divers travaux effectués et ceux à venir dans le cadre des infrastructures de l'alimentation en eau. Entre 2017 et 2020, environ CHF 5,5 millions, soit CHF 1,3 million par an ont d'ores et déjà été réalisés. En entre 2021 et 2024, ce sont à nouveau CHF 5,5 millions qui seront investis. Dès 2025, il restera CHF 46 millions à investir pour la remise à niveau du réseau. Au rythme de CHF 1,3 million par année, cela prendra 35 ans pour retrouver un réseau en bon état.*

*Le Conseil communal présentera en décembre 2020 un crédit-cadre de CHF 4 à 5 millions pour les quatre prochaines années ce qui permettra de poursuivre l'assainissement de notre réseau.*



*Cette solution de crédit-cadre permet une plus grande flexibilité et d'éviter le « saucissonnage » des projets comme nous avons pu les accepter ces dernières années.*

*Le groupe PLR estime que le Conseil communal a répondu au postulat en précisant les critères de priorisation et en proposant un inventaire détaillé des futurs travaux. Il supportera à l'unanimité le classement de ce postulat. »*

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** pour M. André Soguel (PLR), absent, transmet la position de la CGF.

*« Pour rappel, le présent rapport donne réponse au postulat déposé lors de la séance du Conseil général du 19 février 2018, accepté tacitement car non combattu par le Conseil communal.*

*Lors de la séance du 20 février 2017 tous les groupes politiques avaient salué la qualité et l'importance de l'outil présenté. En annexe nous avons obtenu, après l'avoir demandé, un fichier Excel permettant d'esquisser les futurs crédits qui devront être accordés ou en face d'un certain nombre de chantiers.*

*Nous avons demandé qu'à l'avenir, ces crédits soient présentés pour une durée de quatre années. Idéalement, on accorderait un crédit-cadre ou le Conseil communal présenterait un crédit-cadre pour quatre ans de l'ordre de CHF 4 à 5 millions. C'est lors de cette demande de crédit-cadre que le Conseil communal devra préciser les critères appliqués pour la mise en œuvre des mesures et l'état des lieux des installations souterraines pour des travaux routiers.*

*Le présent rapport a l'avantage de relever la quantité importante des travaux à venir, la Commission en prend acte et vous recommande de le prendre en considération et ainsi classer le postulat. »*

**M. Nicolas Richard (PS)** donne lecture du rapport du groupe PS.

*« Le groupe socialiste accepte de classer ce postulat. Néanmoins, il tient à faire part d'un certain mécontentement vis-à-vis du manque de communication et de transparence concernant la stratégie dans la mise en œuvre du plan général d'alimentation. »*

**M. Christian Hostettler (CC)** remercie les membres du Conseil général de leurs remarques et de la prise en considération du postulat.

S'agissant de la question du groupe des Verts, il indique que la manière dont la Commune fonctionne est expliquée et, selon lui, assez claire.

Concernant de la position en fin de tableau des travaux à réaliser au Pâquier et à La Joux-du-Plâne, il explique que les deux n'ont aucun lien. Il existe, au niveau de l'office des améliorations structurelles, des possibilités d'apport d'eau dans les fermes isolées. Il est envisagé d'étudier le projet sur Dombresson – Clêmesin – Le Pâquier. C'est en fonction des décisions cantonales et communales et des circonstances que les travaux seront effectués plus rapidement et non de la position dans le tableau.



Au sujet de La Joux-du-Plâne, il explique deux campagnes de recherche ont été mises en place pour essayer de diminuer les fuites et étudier leur source. Mais cela pourrait également être une prise d'eau non souhaitée. Une collaboration avec Saint-Imier, responsable de ce réseau, est en place.

Il ajoute que le Conseil communal reviendra vers le Conseil général pour finaliser le PGA car d'autres mesures, préconisées par le SENE, sont encore à mettre en place.

S'agissant de la deuxième partie du postulat, relative aux mesures à prendre lors de la présentation de travaux routiers conséquents, il informe qu'une demande de crédit sera fait au Conseil général en lien avec les travaux de la route cantonale à Fontainemelon pour 2021 à 2023. Il sera donc tenu compte du postulat.

### **Vote du classement du postulat :**

Accepté par 30 voix contre 4 et 2 abstentions.

### **13. Motions et propositions**

---

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

### **14. Résolutions, interpellations et questions**

---

#### **I20.002 – Interpellation de M. Claudio Cerini (PS) – Transports publics au Val-de-Ruz**

« Plusieurs interventions ont été déposées ces derniers mois ou années. Malheureusement force est de constater que peu de chose bouge avec transN...

- Le bouclage des lignes 421 et 423 n'est officiellement pas possible sur le site internet de transN, sachant que seulement 3 minutes sont disponibles pour la correspondance. transN considère cela trop court. Pourquoi la Commune laisse-t-elle mettre en place une telle situation aberrante ?
- La Commune dispose d'une école supra cantonale avec l'École des métiers de la terre et de la nature (EMTN), avec l'arrêt de bus Evologia. Est-il enfin desservi ? Arrêt qui bien évidemment peut servir lors de manifestations à Evologia.
- transN proposera-t-elle bientôt un bouclage de tous nos villages ?
- Que prévoit transN pour le Val-de-Ruz pendant les travaux de maintenance sur la ligne de train Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds ?
- La Commune peut-elle faire appel à un autre prestataire de transport pour remplacer transN ? »



**M. Claudio Cerini (PS)** ajoute que le terme de *commune dortoir* est surprenant et que le terme *commune de vie* serait plus approprié.

En effet, il explique les habitants *vivent* dans la commune de Val-de-Ruz et qu'ils doivent parfois travailler ailleurs. A ce sujet, il rappelle qu'il devrait être possible de compter sur les transports publics et la mobilité douce mais que, comme le montrent les différents éléments présentés dans l'interpellation, le partenaire qui devrait soutenir la Commune dans cette mobilité est très souvent défaillant.

**M. Roby Tschopp (CC)** informe que le Conseil communal a choisi de répondre ce soir dans le but de ne pas charger plus la session de décembre.

S'agissant du premier point relatif au bouclage des lignes 421 et 423, il n'est officiellement pas possible sur le site internet de transN, malgré qu'elles soient en correspondance à l'horaire officiel. Il explique que la problématique est que transN a choisi d'utiliser Google comme calculateur d'itinéraires sur son site et ce dernier estime qu'il n'y a pas de correspondance. Il invite donc les personnes à faire une recherche via le site des CFF qui tient compte de cette correspondance.

Au sujet de l'arrêt d'Evologia, il rappelle qu'effectivement, la situation n'est pas satisfaisante, malgré la présence d'une école intercantonale sur ce site, cet arrêt n'est pas desservi en raison du chantier de Chézard-Saint-Martin qui ralentit déjà le bus 422, chroniquement en retard.

Il explique que ce fait a déjà été déploré par la Commune mais le Canton l'a approuvé dans le but de maintenir l'horaire. Cette situation est d'autant plus préoccupante lors des événements estivaux comme les Jardins Musicaux ou Fête la terre, ou encore la fête nationale. La crise sanitaire a suspendu les discussions mais il confirme que la Commune sera attentive à ce que l'arrêt soit remis en service lorsque les travaux seront terminés.

Concernant la question relative au bouclage de tous les villages par transN, il précise que ce n'est ni transN, ni la Commune qui décide. En effet, la définition des lignes est de compétence du Canton, par son service des transports. Des commissions régionales des transports ont bien évidemment des voix consultatives. S'agissant de Val-de-Ruz, il indique que trois Communes en font partie (Val-de-Ruz, Valangin et Rochefort). Elle peut donc faire entendre ses préoccupations, mais le Canton décide des lignes, des horaires et des prestataires qui opèrent ces horaires.

S'agissant de la question du remplacement de transN par un autre prestataire, il rappelle que c'est le Canton qui est responsable de l'adjudication des lignes officielles et, pour notre canton, ce sont transN et CarPostal qui se partagent les dessertes. Il ajoute que ce qui reste de compétence communale, ce sont les courses qui ne font pas partie de l'offre de base, comme le Snowbus ou les courses scolaires réservées aux élèves (bus privés), notamment.

Il ajoute que, comme déjà dit lors de la discussion au sujet de Sécheron, le message du Canton à ce jour est : « pas d'augmentation des dessertes ». Le Grand Conseil a d'ailleurs approuvé la réduction de CHF 1'000'000 par année des moyens financiers disponibles pour les transports publics dans le canton.



Au sujet de la question relative aux travaux de maintenance sur la ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, il rappelle que ce sont les CFF qui exploitent la ligne, qui suspendent le trafic et donc qui organisent le service de remplacement de bus. transN et CarPostal réalisent cette desserte mais les CFF paient, organisent et commandent.

Selon les informations à disposition de la Commune, il ajoute que les bus de substitution circuleront pendant les périodes d'interruption sur le même modèle qu'actuellement déjà en soirée, c'est-à-dire pour le Val-de-Ruz un itinéraire Neuchâtel – Les Geneveys-sur-Coffrane – Les Hauts-Geneveys – La Chaux-de-Fonds, auquel s'ajoute une prolongation de la ligne 120 jusqu'aux Geneveys-sur-Coffrane, prolongation qui est encore en correspondance avec les bus de substitution depuis et vers La Chaux-de-Fonds. La ligne 423 adaptera ses horaires au passage du bus de substitution aux Hauts-Geneveys. Par effet de cascade, la 422 aussi, car la priorité a été donnée à la correspondance 422 – 423 à Cernier. Par contre, comme la ligne 421 est calée sur les trains depuis la gare de Neuchâtel vers Lausanne – Genève et Bienne – Zurich, elle restera à l'horaire qui est le sien. Il explique qu'il faudra donc s'attendre à des ruptures de correspondance entre la 421 et les autres lignes à Cernier.

Il rappelle, pour conclure, l'importance de mettre les responsabilités auprès des bons acteurs.

**M. Claudio Cerini (PS)** indique que les réponses sont claires et que, en termes de transports en commun dans la commune, nous n'allons pas vers le beau.

Il ajoute qu'il a utilisé le terme transN car, lors de l'achat d'un abonnement de plusieurs zones, ce dernier est vendu par transN même si effectivement il comprend la ligne de train CFF.

**Q20.007 – Question de MM. Michele Faragalli (Les Verts), André Vallat (PS) et Micaël Haldenwang (UDC) – Traversée de Chézard : plantation d'arbres**

« Le 25 septembre 2017, il y a quasiment trois ans, le Conseil général acceptait un crédit d'engagement de 7,8 millions pour le réaménagement de la traversée de Chézard- Saint-Martin. En amont de cette décision, la question de l'arborisation des trottoirs et des espaces verts fit l'objet de discussions intenses. On connaît la valeur des arbres pour les personnes qui se déplacent à pied (enfants, personnes âgées, parents avec bébés) alors que nos étés deviennent toujours plus chauds, mais aussi leur valeur sur le plan écologique. Or, le chantier touchant à sa fin, on pourrait croire que le Conseil communal a négligé cet élément du projet en question.

Le Conseil communal a-t-il l'intention de respecter la teneur du rapport qu'il a lui-même proposé au Conseil général le 25 septembre 2017 et de procéder à la plantation des arbres qui sont prévus à Chézard- Saint-Martin ? »

**M. Christian Hostettler (CC)** confirme que des arbres seront plantés, cela est prévu.

Il fait ensuite un état des lieux. Deux emplacements sont prévus au carrefour de l'entrée du village de Chézard-Saint-Martin, depuis Cernier. Plus loin, en face de la Croix-d'Or, en direction du home du Petit-Chézard, un certain nombre de pruniers de Chézard seront plantés afin de faire honneur à la région. Il doit encore être étudié combien d'arbres il sera possible de planter pour respecter



une bonne proximité ou un bon éloignement. Dans l'allée de l'école, six frênes seront plantés. Ces derniers apportent moins de pollen et donc moins d'allergies. Vers la place du cimetière, il est prévu de planter quatre tilleuls et deux bacs fleuris seront mis en place. La prévision a dû être revue à la baisse en raison de l'arrivée du bus scolaire à cet endroit et du besoin de place pour le véhicule des pompes funèbres pour manœuvrer. Un à deux arbres sont prévus devant La Rebatte en fonction des canalisations ainsi qu'un marronnier et deux lilas mauves devant le home des Lilas.

Il précise que tous ces arbres n'ont pas encore été plantés à la demande des entreprises réalisant les travaux de Chézard-Saint-Martin, ceci dans le but de ne pas gêner durant les travaux. Il ajoute également qu'il doit également être tenu compte des saisons lors de la plantation.

**Q20.008 – Question de M. Alain Lugon (Les Verts) – Entretien des chemins forestiers**

« Près de 2 km de chemins forestiers endommagés par les intempéries de juin 2019 ont récemment été recouverts de bitume recyclé, communément appelé « fraisât bitumineux », sur les hauts de Villiers. Si ces travaux respectent la législation en vigueur et ne nécessitent semble-t-il pas de mise à l'enquête publique, étant considérés comme de l'entretien ordinaire, ils ont néanmoins provoqué incompréhension et mécontentement auprès de nombreux utilisateurs de ces chemins. Le recours à ce type de revêtement en forêt paraît inadéquat au vu de la sensibilité du milieu.

Le Conseil communal prévoit-il de recourir à ce type d'entretien sur d'autres chemins forestiers communaux ? »

**M. Christian Hostettler (CC)** indique que le fraisât soulève souvent des questions. Il ajoute qu'il est vrai qu'il peut sembler qu'il en a été mis un peu davantage ces derniers temps mais beaucoup de travaux ont été réalisés. Il explique que ce matériau est adapté à l'endroit où il est posé.

Il confirme toutefois qu'une analyse automatique des hydrocarbures aromatiques polycycliques est réalisée. Il ajoute que s'ils ne sont pas utilisés dans nos chemins, ces matériaux se trouveraient certainement dans les décharges.

Ce choix a également été pris car il dispose d'un avantage économique. En effet, il explique que les entreprises amènent le matériel et le déposent, sans aucun frais. Seules les locations des machines sont à la charge de la Commune mais ce sont les bûcherons de la commune qui font les travaux. Le déneigement est simplifié et cette matière résiste aux grosses chutes de pluie.

Un tronçon reste à faire, sur le chemin d'Aarberg. Le départ du chemin a été effectué avec du goudron mais le reste sera fait avec le fraisât, qui, de son point de vue, présente des avantages écologiques, économiques et de durabilité. L'impact visuel en revanche est plus discutable mais après une ou deux années, il est fortement diminué.



**Q20.009 – Question de M. André Vallat (PS) – Quelle est la clé de répartition de l'utilisation des terrains de football de la commune ?**

« Le groupe socialiste salue la fusion de plusieurs anciens clubs de football qui a donné naissance au FC Val-de-Ruz. Cela a commencé en 2016 avec Les Geneveys-sur-Coffrane et Fontainemelon, puis cette fusion s'est poursuivie cette année avec le FC Dombresson. Cependant, il existe d'autres clubs qui, pour différentes raisons, restent indépendants. Il y a par exemple le FC Coffrane qui gère son propre terrain, et le FC Bosna qui utilise les terrains communaux.

Nous aimerions connaître les règles de répartition des terrains communaux, ainsi que celles des centres sportifs, entre les différents clubs de Val-de-Ruz, et en particulier en ce qui concerne le FC Bosna. »

**Mme Anne Christine Pellissier (CC)** transmet la réponse du Conseil communal.

*« La Commune n'est pas partie prenante des décisions de fusion des clubs sportifs. A ce jour, on est passé de cinq clubs à trois à la suite de la fusion des clubs des Geneveys-sur-Coffrane et de Fontainemelon dans un premier temps, puis avec Dombresson en février de cette année.*

*Le FC Coffrane est indépendant. Je crois qu'il a été approché mais n'a pas souhaité entrer dans ce projet. Il utilise ses infrastructures propres à Coffrane et n'utilise pas les terrains communaux.*

*Le FC Bosna est locataire depuis de nombreuses années d'un certain nombre d'heures aux Geneveys-sur-Coffrane.*

*En ce qui concerne nos terrains, Fontainemelon et Dombresson sont des terrains utilisés exclusivement par le FC Val-de-Ruz. Les deux ont un terrain de match et un terrain d'entraînement. Dombresson a toujours pris à sa charge tout l'entretien de ces terrains. Il y avait un contrat d'exclusivité qui est toujours en cours entre le FC Fontainemelon et la Commune de Fontainemelon. Entre autres, les bâtiments sont en PPE.*

*Reste le terrain des Geneveys-sur-Coffrane où il y a deux terrains de foot dont un qui sert aussi d'entraînement pour l'athlétisme. Donc ces installations sont partagées entre le FC Val-de-Ruz, le FC Bosna et le club d'athlétisme.*

*Le FC Val-de-Ruz, et ça, rien n'a changé ces dernières années, l'utilise pour 36,5 heures dont 29 heures sur terrain de match et le FC Bosna bénéficie de 7,5 heures dont 3,5 sur terrain de match. En plus, comme les autres clubs, il nous loue des salles de gymnastique durant la saison hivernale.*

*Ce qu'on constate, avec la création du FC Val-de-Ruz, c'est un développement du foot féminin, ce qui est relativement nouveau mais qui pose un certain nombre de problématiques en particulier en termes de vestiaires puisqu'on ne peut pas, à la suite dans les mêmes vestiaires ou au même moment, faire se croiser des clubs féminins ou masculins.*

*Et puis, nulle part, sur aucun des terrains on a la possibilité d'avoir suffisamment de vestiaires pour imaginer un changement immédiat, ce qui peut créer quelques problématiques et qui nécessite qu'on fasse aussi de la place pour les équipes féminines du FC Val-de-Ruz.*



*Nous avons que des terrains en herbe pour l'instant, ce qui limite le temps d'utilisation selon la météo, pour préserver aussi les surfaces de match.*

*Alors pour l'avenir, la priorité reste bien évidemment aux clubs de Val-de-Ruz, comme ça a été le cas jusqu'à présent, donc le FC Bosna Neuchâtel, qui a son siège à Val-de-Ruz, et le FC Val-de-Ruz. Donc il n'est pas prévu de changer les règles du jeu à ce niveau-là. Nous avons d'ailleurs des séances prévues en octobre avec le FC Val-de-Ruz et en novembre avec le FC Bosna.*

*Si nous ne sommes pas partie prenante de la fusion, elle nous ouvre néanmoins des nouvelles perspectives, en particulier le Conseil communal a décidé de lancer la réflexion, avec un groupe de travail, pour l'étude de la transformation de l'un de nos terrains avec ou sans le terrain d'entraînement, en synthétique, ce qui augmenterait largement la possibilité d'utilisation des terrains, ceci par tous les temps. Ça c'est un des éléments que nous allons discuter au cours des prochains mois pour évaluer la faisabilité et les coûts. »*

### **15. Communications du Conseil communal**

---

**M. François Cuche (CC)** communique les informations du Conseil communal, notamment quelques dates à ajouter à l'agenda :

- séance d'information au Conseil général le 19 octobre 2020 au sujet de la nouvelle Charte du Parc régional Chasseral à la salle du Conseil général de La Rebatte à 20h00 ;
- séance d'information entre l'ancien Conseil général et le nouveau sur la présentation du projet de territoire. Elle aura lieu le 10 décembre 2020 à la salle de spectacle de Fontainemelon ;
- la prochaine séance du Conseil général, prévue le 14 décembre 2020, aura lieu à 18h30.

**La présidente** remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 14 décembre 2020 à 18h30** à la salle de gymnastique de La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

La séance est levée à 21h55.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente

Le secrétaire

C. Douard

N. Richard